

Collège Sainte-Marcelline

À LIRE AVANT DE FAIRE VOS ACHATS POUR L'UNIFORME ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

* Les petit(e)s de la maternelle (seulement)

Ils ont deux cours d'éducation physique par semaine. Ils auront donc à porter le survêtement sport ainsi que le short et le t-shirt deux jours par semaine.

* Les élèves de la 1^{re} à la 3^e année

Ils ont trois cours d'éducation physique par semaine. Ils auront donc à porter le survêtement sport ainsi que le short et le t-shirt trois jours par semaine.

* Les élèves de la 4^e à la 6^e année

Ils ont trois cours d'éducation physique par semaine, mais n'auront qu'à porter le survêtement sport ainsi que le short et le t-shirt deux jours par semaine.

ATTENTION

◆ Le débardeur et les bas verts sont une particularité exclusive du secondaire afin de permettre aux élèves qui sont au Collège depuis le primaire de jouir de quelques changements.

◆ Nous sommes très fiers de notre uniforme et nous tenons à ce que les élèves le portent bien, avec "classe"... Nous vous demandons de porter une attention à leur état afin qu'ils demeurent présentables.

◆ Lisez bien les règlements joints à la convocation pour l'achat de l'uniforme afin de ne pas faire des achats non conformes.

◆ Soyez simples dans vos achats et évitez tous les petits "gadgets" qui ne font que distraire les jeunes et créer des envies et des nécessités chez les autres... Un des bons côtés de l'uniforme est qu'il n'a pas à s'adapter aux dernières nouveautés... !

◆ Il est bien de prévoir que nos enfants grandiront cette année mais... **certains ont des vêtements tellement grands qu'ils se « perdent » dedans** et ils n'ont pas fière allure!

◆ Il faut aussi prévoir que votre enfant ait un sac à souliers résistant pour qu'il garde dans son casier ses souliers d'éducation physique.

Ces consignes s'appliquent pour toute la durée de l'année scolaire et ne doivent pas être oubliées quelques mois après la rentrée...

Merci de votre collaboration qui nous aidera à éduquer nos jeunes à l'ordre, au respect de soi et des autres par une tenue vestimentaire soignée.

La directrice du préscolaire et primaire,

Silvia Scaboro
SS/db

 **IMPORTANT VOIR LE VERSO**

Règlement du Collège Sainte-Marcelline concernant la tenue vestimentaire Préscolaire et primaire 2018-2019

Maternelle

- . Tablier bleu ⇒ À se procurer chez Collections Unimage
- . Tablier d'arts plastiques ⇒ À se procurer chez Collections Unimage (ou autre boutique de votre choix)
- . Sac à souliers ⇒ À se procurer chez Collections Unimage (ou autre boutique de votre choix)

Education physique :

- . Short marine
- . T-shirt gris ou blanc
- . Survêtement sport marine (kangourou ou pantalon sport de la liste)
- . Souliers de course lacés (très important)

NOTE : les pantalons ouatés ou de nylon marine sont encore acceptés

1^{re} à la 6^e année

- . Filles : tunique (1^{re}, 2^e année), jupe à plis (3^e, 4^e, 5^e, 6^e année)
- . Filles (3^e, 4^e, 5^e, 6^e année) : Nouveauté! elles pourront porter le polo « dry-fit » col en V (marine) avec leur jupe toute l'année
- . Garçons : pantalons gris courts ou longs selon la saison
- . Sac à souliers ⇒ À se procurer chez Collections Unimage (ou autre boutique de votre choix)
- . Polo blanc à manches longues ou courtes
- . Polo marine à manches longues avec rayures sur manche (garçons seulement)
- . Chandail ouaté marine avec encolure boutonnée (garçons seulement)
- . Col roulé blanc
- . Pull-over marine
- . Débardeur marine
- . Bas aux genoux, bas courts, collants bleu marine – **aucun « leggings » ne sera permis**
- . Souliers de ville noirs ou marine **avec semelles qui ne marquent pas de chez Unimage**

Attention aux chaussures : 1^{re} à 6^e année! Il est obligatoire de vous procurer les chaussures pour les filles et les garçons de chez Unimage. Votre enfant ne doit pas porter ses souliers de course en dehors des jours d'éducation physique.

Education physique :

- . Short marine
- . T-shirt gris ou blanc
- . Survêtement sport marine (kangourou ou pantalon sport de la liste)
- . Souliers de course **avec semelles qui ne marquent pas** (les chaussures lacées multisports à la cheville sont obligatoires, pas de bottines ni de souliers de randonnée, pas de velcro ni de fermeture éclair)

NOTE : les pantalons ouatés ou de nylon marine sont encore acceptés

Remarques :

- Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'identifier avec impression de lettres au dos du chandail de coton ouaté le nom de famille de chaque élève ; **vous recevrez l'information pertinente en début d'année.**
- Les vêtements de votre enfant doivent être identifiés. **Nous vous recommandons de vous procurer chez Collections Unimage des étiquettes personnalisées qui vous faciliteront la tâche.**
- Il est défendu d'utiliser du vernis à ongles et/ou du maquillage. Nous demandons aussi de ne pas porter des bijoux extravagants (colliers ou autres), de se faire des tatouages ou de se couvrir la tête.

IMPORTANT : pour ceux qui ont déjà le vêtement vert d'éducation physique, sachez qu'il **est accepté pour toute sa durée de vie.**